



**Groupe
Ornithologique
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

secretariat@gonm.org • www.gonm.org

Recensement des goélands nicheurs sur le site de Naval Group (Cherbourg-en-Cotentin) en 2025

Septembre 2025

Rémi Chaussereau

Table des matières

1 - Introduction.....	3
2 - Méthodes.....	3
2.1. Description et statuts des espèces inventoriées	4
3 - Résultats	6
3.1. Effectifs nicheurs au premier passage – 13 mai 2025	6
3.2. Effectifs nicheurs au second passage – 5 juin 2025	7
3.3. Evaluation de la production au troisième passage – 25 juin 2025	8
4 – Evolution des effectifs.....	10
5 – Conclusion.....	10
Bibliographie.....	10

Correction : Régis Purenne
Validation : Gérard Debout

1 - Introduction

Le site de Naval Group à Cherbourg-en-Cotentin est un site industriel menant des projets de construction navale ayant un intérêt pour la défense nationale.

L'activité industrielle du site a été perturbée en 2023 par l'agressivité des goélands nicheurs, du fait de l'instinct de protection de leurs œufs et lors de l'élevage des jeunes, envers les employés circulant à pied sur certaines zones.

En novembre 2023, la société a déposé une demande de dérogation à l'interdiction de destruction des œufs du goéland argenté pour procéder à des opérations de stérilisation. L'arrêté de dérogation n° SRN/UAPP/2024-00397-010-001 a été émis le 26 avril 2024, autorisant des opérations de stérilisation pour les saisons de reproduction 2024 et 2025.

Le Groupe ornithologique normand a été mandaté pour réaliser l'inventaire et le recensement des goélands nicheurs en 2024 et en 2025.

Les opérations de stérilisation et parallèlement le suivi ornithologique, se déroulent selon le protocole suivant :

- préalablement au premier passage, un recensement de l'effectif des couples nicheurs des populations des diverses espèces de goélands sur le site de la société. Sur les secteurs d'intervention, les nids de goéland brun et de goéland marin sont marqués à la bombe de peinture de couleur, afin de repérer les nids interdits de toute intervention.

- le premier traitement des œufs par pulvérisation est réalisé, sur l'ensemble de la société, en moins de 4 jours francs. Il doit intervenir avant le 20 mai. Aucune intervention n'est autorisée sur des poussins, quelle que soit l'espèce. Il est interdit de pulvériser le traitement sur les œufs en présence de poussins dans le nid.

- un second inventaire des populations nicheuses de goélands est fait dans les mêmes conditions que le premier. Le cas échéant, sur les secteurs d'intervention, les nouveaux nids de goélands brun et marin sont marqués.

- le second traitement des œufs est fait dans les mêmes conditions que le premier. Il intervient au plus tard 3 semaines après le premier et doit être terminé avant le 15 juin.

- à l'issue de la campagne annuelle de neutralisation des œufs, un nouvel inventaire des goélands est mené, avec un recensement des jeunes pour évaluer la production.

Le premier passage de stérilisation par la société AVIPUR n'ayant pas pu être organisé dans les temps, la campagne 2024 n'avait pas été menée et un seul recensement avait donc été mené en mai. En revanche, cette année la stérilisation a été effectuée sur certains nids posant des nuisances d'accès (par exemple, devant une évacuation de secours) ou vis-à-vis du personnel.

Ce rapport présente les résultats des suivis des goélands réalisés respectivement les 13 mai, 5 juin et 25 juin 2025, ainsi qu'une comparaison avec les effectifs notés lors des deux premières études (Purenne 2012 ; Lapie & Purenne, 2024).

2 - Méthodes

Le suivi est réalisé depuis un réseau de points d'observations au sol et en hauteur depuis certains toits ou salles de bâtiments (ex : salle de pause du bâtiment GIROUSSE).

Pour des raisons de sécurité liées à l'activité et aux autorisations d'accès, il n'est pas possible de faire une prospection complète des toits et donc de recenser précisément tous les nids. En revanche, les zones qui étaient visées par les opérations de stérilisation sont bien acces-

sibles. De plus, un parcours similaire est réalisé à chaque recensement permettant de prospecter avec la même pression d'observation chaque partie accessible et/ou visible.

Pour chaque espèce inventoriée, l'effectif est défini à partir du nombre :

- de nids visibles avec couveurs ou adultes à proximité ou encore les familles (indice certain de nidification),
- de couples proprement dits, c'est-à-dire deux adultes très rapprochés dont le nid n'est pas visible du point d'observation (indice probable),
- d'adultes seuls isolés qui semblent cantonnés ; ils peuvent représenter un membre d'un couple dont le couveur ou nid n'est pas visible du point d'observation (indice possible).

Le fait de compter, en plus des nids visibles, les couples et les individus apparemment cantonnés permet d'avoir une évaluation assez précise de la population reproductrice : le total de ces catégories est exprimé en nombre de couples potentiels (effectif recensé) ; l'expérience montre que cela conduit malgré tout à une légère sous-estimation de la réalité.

2.1. Description et statuts des espèces inventoriées

Les trois espèces de grands goélands les plus communes en France et en Normandie sont présentes sur le site (comme en 2012) : le goéland argenté, le goéland marin et le goéland brun. Notons que, en 2021, un couple de goéland leucophée avait été observé en période de reproduction sur un bâtiment visible de l'extérieur.

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

- [Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

Conformément à la loi, la destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Des dérogations sont accordées à certaines villes pour des opérations de stérilisation des œufs de goéland argenté : espèce protégée soumise à dérogation, alors que les deux autres espèces sont intégralement protégées.

➤ **Le goéland argenté** est encore l'espèce la plus commune, bien qu'en très fort déclin :
 Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg
 Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Sur les listes rouges, il est considéré comme « quasi menacé » en Europe, « vulnérable » dans l'Union européenne (BirdLife International 2015), « quasi menacé » en France (UICN, 2016) et « vulnérable » en Normandie (Debout, 2016). C'est la seule espèce pour laquelle un arrêté peut être délivré par la DREAL pour des opérations de stérilisation. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est plus en progression : cette impression est donnée par sa forte augmenta-



Photo de goéland argenté
(Gilles Le Guillou)

tion en milieu urbain, laquelle ne compense pas la chute beaucoup plus importante des effectifs en sites naturels. La population nicheuse en France a diminué d'un tiers entre la fin des années 90 et le début des années 2020 où elle est estimée autour de 52 000 couples maximum (GISOM 2023). La population normande sur la même période a perdu presque un quart de son effectif : les nicheurs naturels y ont été divisés par 4 en 20 ans ; il y a ainsi désormais trois fois plus de nicheurs urbains soit un peu plus de 13 000 couples (Debout 2023).

➤ **Le goéland brun**

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm Poids : ± 900 g
Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Seul « vrai » migrateur, contrairement aux deux autres espèces qui sont plus « sédentaires », il est considéré comme en danger dans liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*).

La population nicheuse en France connaît un déclin très important de plus de 30 %, en une décennie seulement, pour 15 000 couples maximum au début des années 2020 (GISOM 2023).



Photo de Goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Un peu plus de 1 200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*) mais la population s'est effondrée en raison de la destruction de la colonie du terre-plein des mielles à Tourlaville et de l'impact de renards sur celle de l'île de Tatihou (Purene 2018).

Un regain est noté depuis quelques années sur ce dernier site (Purene 2022b), qui abrite la dernière colonie en milieu naturel de Normandie. L'effectif régional compte probablement 500 couples actuellement, dont environ 300 dans le nord Cotentin. Avec ses bastions normands, l'île de Tatihou et les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin, la population régionale est désormais constituée à plus de 60 % de nicheurs urbains.



Photo de goéland marin
(Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus grand laridé du Monde)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm Poids : ± 1,6 kg
Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin a cessé sa progression au niveau national et en Normandie au cours de la dernière décennie : l'effectif régional est situé autour de 1 700 couples (Debout, *op. cit.*). L'essentiel de la population normande est concentré sur les réserves littorales du GONm de Chausey et de Saint-Marcouf, mais l'espèce a perdu un tiers de ses effectifs en milieu naturel, alors que les nicheurs urbains représentent aujourd'hui 40 % du total (Debout, *op. cit.*).

3 - Résultats

3.1. Effectifs nicheurs au premier passage – 13 mai 2025

Les effectifs de chaque espèce de goélands sont présentés en Tableau 1 pour chaque bâtiment ou secteur observé. Il est bon de rappeler que le secteur « Zone Internationale » a été prospecté, ce qui n'était pas le cas l'année dernière, mais n'a comptabilisé aucun individu. Les effectifs exprimés par indice (nid, couple, adulte seul) sont représentés en Figure 1. A chaque recensement, un fichier avec l'ensemble des données brutes a été transmis à Naval Group.

Tableau 1 : Nombre de couples de goélands estimé lors du premier recensement

Secteur/Bâtiment	G. argenté	G. brun	G. marin	G. spé.	Total général
Parking ancien bâtiment détruit	15	13			28
GOUBET	19	3			22
LAVAREC	22				22
SIMONOT	20	2			22
SUFFREN	20	1			21
ROQUEBERT	16	2	1	1	20
LE GRIS	8	6			14
LE BOURHIS	11				11
CALE 1	9				9
QUAI SANE	6	2	1		9
LAUBOEUF	8				8
CHABERT	6	1			7
GIROUSSE	7				7
NEF 4	4	1			5
P69	4	1			5
GIROUSSE (cour)	3				3
CM 136	2				2
LAPEROUSE	2				2
VILING	2				2
ABRI VELO	1				1
OLSEN	1				1
REFECTOIRE LE GRIS			1		1
Total général	186	32	3	1	222

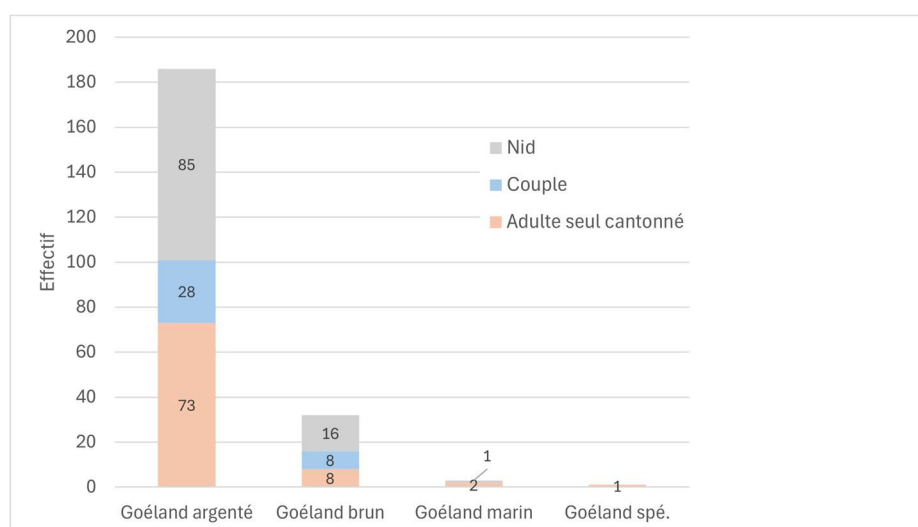


Figure 1 : Effectifs par indice de nidification lors du premier recensement

Avec un total de 222 couples nicheurs ou potentiellement nicheurs au premier passage, on remarque que les effectifs sont conformes à ceux observés l'année dernière (2024 : 233 couples), l'espèce n'a pu être déterminée pour 1 goéland adulte seul. Pour la majorité des bâtiments, des effectifs proches sont observés entre 2024 et 2025, sauf « SUFFREN » qui compte environ deux fois moins de couples, ce qui peut expliquer la légère baisse notée chez le goéland argenté. De manière spécifique, les effectifs sont jugés relativement stables avec une perte de 13 couples de goélands argentés, un gain de 3 couples de goéland brun et la confirmation de la rareté du goéland marin avec quelques couples seulement. Cet effectif comprend 46 % de nids visibles et 54 % d'oiseaux cantonnés ayant probablement des nids (16,2 % de couples et 37,8 % d'adultes « seuls »). On remarque que le nombre de nids visible est inférieur de 30 % à 2024, cela peut s'expliquer par un retard dans la reproduction ou l'absence d'investissement réel dans la reproduction chez le goéland argenté (espèce la plus abondante).

3.2. Effectifs nicheurs au second passage – 5 juin 2025

La première opération de stérilisation est intervenue le 19 mai et a permis de traiter 9 nids de goéland argenté. Le second recensement a été réalisé une quinzaine de jours après, les données sont présentées de la même manière que le premier passage avec le tableau 2 et la figure 2.

Tableau 2 : Nombre de couples de goélands estimés lors du second recensement

	G. argenté	G. brun	G. marin	G. spé	Total général
Parking ancien bâtiment détruit	13	10			23
SUFFREN	20				20
SIMONOT	13	5	1		19
GOUBET	13	2			15
LAVAREC	14			1	15
ROCQUEBERT	11		2		13
LE BOURHIS	12				12
QUAI SANE	4	5	1		10
GIROUSSE (cour)	5				5
LAUBOEUF	5				5
LE GRIS	4		1		5
NEF4	5				5
CALE 1	3				3
CHABERT		3			3
GIROUSSE	3				3
LAPEROUSE	3				3
VILING	3				3
OLSEN	2				2
Abri vélo	1				1
Ancien magasin Sud		1			1
CM 136					0
REFECTOIRE LE GRIS					0
Total général	134	26	5	1	166

Pour ce comptage, on remarque un nombre de goéland argenté en baisse (N = 134 contre 186 au premier passage), ce qui est logique en raison de la désertion du site des couples qui ont échoué ou qui n'ont pas réellement niché. On remarque tout de même 69 familles de goélands argentés (Fig.2).

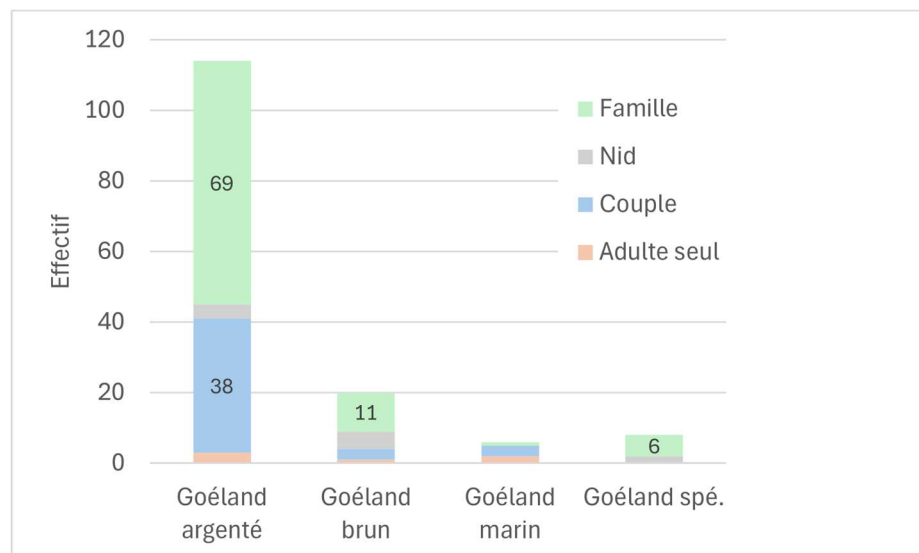


Figure 2 : Effectifs de goélands par indice de nidification lors du second recensement

3.3. Evaluation de la production au troisième passage – 25 juin 2025

La seconde opération visant à stériliser les mêmes nids a été réalisée le 6 juin, et le dernier suivi pour dénombrer le nombre de poussins a été effectué le 25 juin. Les résultats sont présentés ci-dessous pour les données brutes (Tab. 3)

Tableau 3 : Effectifs recensés de goélands nicheurs lors du dernier recensement

	G. argenté	G. brun	G. marin	G. spé.	Total général
Parking ancien bâtiment détruit	9	11		1	21
SUFFREN	20		1		21
SIMONOT	15	2	1	2	20
LAVAREC	13			1	14
ROCQUEBERT	10		2		12
GOUBET	9	1		1	11
LAUBOEUF	6	1			7
LE BOURHIS	6				6
CHABERT	3	1			4
LAPEROUSE	4				4
LE GRIS	2		2		4
NEF4	4				4
OLSEN	3	1			4
GIROUSSE	3				3
QUAI SANE		3			3
VILING	1			2	3
BARNUM Terre-plein du galet	2				2
CALE 1	2				2
Abri vélo	1				1
Déconstruction				1	1
GIROUSSE (cour)	1				1
Total général	114	20	6	8	148

Au total, 178 poussins ont été comptabilisés, dont 80 % de goéland argenté. On retrouve au total 87 familles de goélands, dont 69 pour le goéland argenté, 11 pour le goéland brun, 1 pour le goéland marin et 6 familles dont l'espèce n'a pas pu être déterminée (Fig. 3).

L'évaluation de la production des goélands, est basée ici sur trois indicateurs définissant un seuil minimal et intermédiaire (fourchette calculée par rapport au nombre maximum de couples possibles « nids + couples + adulte seul » et probables « nids + couples ») et un seuil maximal (par rapport au nombre de nicheurs certains soit les nids), (Tab. 4). Ces estimations permettent de considérer le niveau de la production en jeunes pour l'ensemble des espèces de « moyen » pour les estimations minimales (Cadiou et al., 2013) et de « très bon » pour les estimations maximales. Il est donc préférable de prendre en compte les niveaux minimum et intermédiaire comme seuil de référence.

Tableau 4 : Indicateur de production des goélands

Indice de production :	Minimale	Intermédiaire	Maximale
G. argenté	0,76	0,90	1,67
G. brun	0,72	0,96	1,44
G. marin	0,67	0,67	2,00

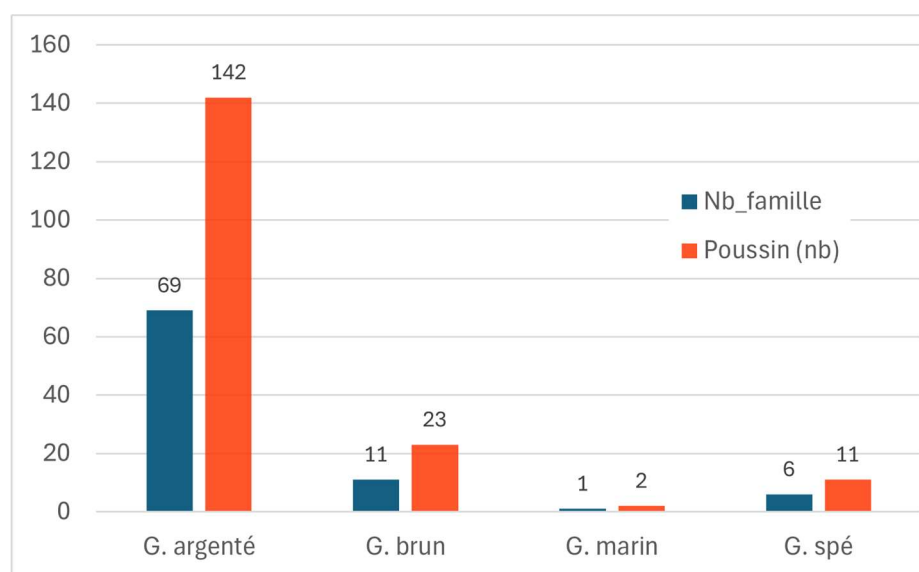


Figure 3 : Productivité représenté par le nombre de famille et le nombre de poussins observés lors du troisième passage sur site

4 – Evolution des effectifs

Les goélands ont connu une forte progression en zone urbaine. Sur le site de Naval group les résultats de 2024-2025, indiquent que les effectifs sont désormais stables chez les trois espèces (Tab. 5). Un effectif global autour de 230 couples est recensé en 2024-2025 dont environ 85 % pour le goéland argenté, 13 % pour le brun et 2 % pour le marin. Cependant la baisse importante du nombre de nids détectés (-30 % par rapport à 2024) mi-mai chez le goéland argenté peut laisser penser à une baisse du nombre d'oiseaux réellement reproducteurs.

Tableau 5 : Evolution des effectifs de goélands sur le site

	2012	2024	2025
Goéland argenté	58	199	186
Goéland brun	25-38	29	32
Goéland marin	3	3	5
Total	86-99	231	223

5 – Conclusion

Comme l'année passée, le site de Naval Group abrite une importante colonie de goélands, avec environ :

- 6 % de la population urbaine régionale et plus de la moitié de la population urbaine de Cherbourg-en-Cotentin de goéland brun ; l'intérêt patrimonial est donc important pour ce nicheur rare et localisé en Normandie classé « En Danger » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Normandie.
- 1,5 % de la population urbaine régionale et 27 % de la population urbaine de Cherbourg-en-Cotentin de goéland argenté, espèce classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale.

Ces deux espèces présentent à des degrés divers, un déclin dans la région et à l'échelle nationale

Bibliographie

Cadiou, B. et les coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux et coordinateurs espèce. (2014) – Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : bilan final 2009-2012. Rapport Gisom & AAMP, Brest, 75 p.

Cadiou B., Jacob Y., Provost P., Quénot F., Yésou P. & Février Y. 2013. Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2012. Rapport de l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne, Brest, 40 p.

Chaussereau, R. & Purenne, R. (2025) - Recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin (Manche) – Saison 2025. Groupe Ornithologique Normand, 18 p.

GISOM (2023) – Recensement national des oiseaux marins nicheurs en France hexagonale. Enquête 2020-2022. Résultats des suivis. 61 p.

Purenne R. (2012) – Suivi des Goélands nicheurs urbains sur le site de la DCNS. Saison 2012. 10 p.

Purenne R. (2018) – Impacts de la prédation du Renard roux *Vulpes vulpes* sur la colonie plurispécifique de Goélands de l'île de Tatihou (Manche) de 2014 à 2017. *Alauda*, 86: 203-214.

Purenne, R. (2022) – Suivi ornithologique de l'île de Tatihou. Bilan 2022. GONm : 12 pages.

Debout, G. (2022) – Goéland argenté *in* Debout G & Chevalier B. (2022). *Nouvel atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale*. GONm/OREP, Bayeux.

Debout, G. (2023) – Les Goélands nicheurs urbains de Normandie. *Alauda*, 91 : 259-270.

Debout, G. (2016) – Liste rouge des oiseaux menacés de Normandie.

Lapie, D. & Purenne, R. (2024) – Recensement des Goélands nicheurs sur le site de Naval Group (Cherbourg-en-Cotentin) en 2024 – saison 2024. Groupe Ornithologique Normand, 8 p.

Morel, F. Le Guillou, G. De Smet, G. et Tep V. (2021) - Inventaire et recensement des Goélands argentés nicheurs sur les toits de la ville du

Havre. Groupe Ornithologique Normand / ville du Havre.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) – La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France